



Formation « Repreneur de fonds de boulangerie »

OBJECTIF :

Former de futurs repreneurs de fonds en boulangerie artisanale.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Etre titulaire d'un diplôme (minimum CAP) afin d'être dispensé de l'enseignement général.
- Présenter un projet professionnel concret dans le domaine de la boulangerie artisanale, en France.
- Entretien à l'EBP après dépôt d'un dossier de candidature complet.

Remarque : Il est nécessaire de déposer un dossier de candidature complet au minimum 6 semaines avant le début de la formation.

CONTENU DE LA FORMATION :

14 semaines de formation (soit 500 heures) incluant :

- Une préparation à l'examen du CAP boulanger
- + 32 heures d'interventions professionnelles « Repreneur en boulangerie »
- + 35 heures d'interventions professionnelles « Pratique du métier »
- + 2 semaines de stage en boulangerie Ronde des Pains

CONDITIONS FINANCIERES :

- **5 500€ H.T. soit 6 578€ TTC.**
+ frais de matériel (trousseau et mallette) d'une valeur d'environ 300€.
Les stagiaires peuvent solliciter des aides financières auprès d'organismes.
Un acompte de 50% des frais de formation est demandé avant le démarrage de la session.
- Une dotation d'un montant de 50% du coût de la formation sera reversée à l'installation sous forme d'aide à l'agencement intérieur ou extérieur Ronde des Pains ou de dotation en articles figurant dans le catalogue Ronde des Pains (sous réserve d'obtention du CAP de boulangerie et d'installation sous l'enseigne Ronde des Pains en partenariat avec les Grands Moulins de Paris).

DATES ET PLACES DISPONIBLES :

- 1^{ère} formation : du 10 février 2009 au 15 mai 2009 (passage de l'examen en juin 2009)
= 12 places
- 2^{ème} formation : du 8 juin 2009 au 11 septembre 2009 (passage de l'examen en septembre 2009)
= 12 places

LIEU DE LA FORMATION :

- La formation a lieu à :
L'École de Boulangerie et Pâtisserie de Paris
64 rue des pirogues de Bercy
75012 PARIS - Tél: 01 53 02 93 70
www.ebp-paris.com
- L'hébergement et les frais de repas restent à la charge du stagiaire.

